

Rapport d'activité ~~2018~~ 2019



COVATI
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON



Au moment où j'écris cet édit, nous sommes en pleine période de confinement. Le pays traverse une crise sanitaire exceptionnelle et son impact sur l'activité économique fait craindre le pire.

Plus que jamais, la solidarité prend tout son sens. La solidarité de l'État envers les Français, la solidarité des collectivités locales envers leur territoire, la solidarité des Français entre eux.

Sur le territoire des vallées de la Tille et de l'Ignon, il existe une solidarité forte entre les 23 communes, cette solidarité s'appelle la Covati (Communauté de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon).

L'année 2019 a été une année pivot dans le développement de cette solidarité. Nous avons en effet mis en place des outils destinés à protéger et à accompagner le développement des 23 communes en nous appuyant sur nos points forts : la ruralité et notre ville-centre, Is-sur-Tille.

Le pacte fiscal et financier, approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires, est la boîte à outils de cette volonté politique forte : dotation de solidarité communautaire, fonds de concours, prise en charge du FPIC (Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales)...

Les outils de mutualisation sont également largement utilisés telle la constitution de groupements de commandes qui permettent la réalisation d'importantes économies pour la Covati et ses 23 communes (assurances, photocopieurs...).

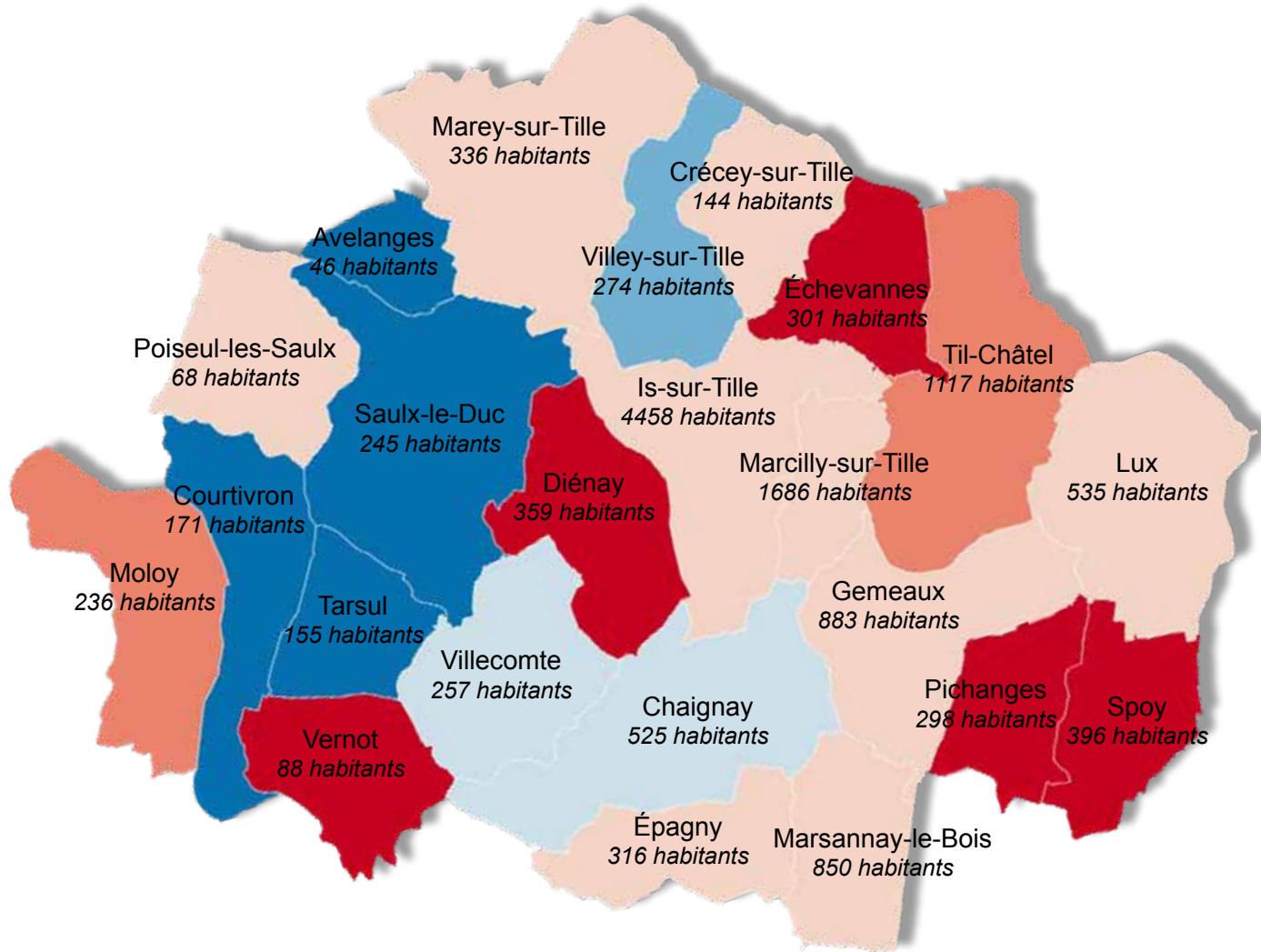
Mais d'autres actions également votées à l'unanimité sont représentatives de la bonne appropriation du fait intercommunal : le transfert de la piscine d'Is-sur-Tille (il était anormal que seuls les habitants d'Is-sur-Tille assument financièrement le fonctionnement de cet équipement) et la mise en place d'un véritable service de secrétariat de mairies intercommunal en procédant au recrutement de l'ensemble des secrétaires de mairie par la Covati. Cette décision permet de garantir le maintien d'un service public de proximité, de faciliter la professionnalisation des agents et de figer la charge de personnel pour les communes.

La Covati c'est avant tout une collectivité de projets qui œuvre au développement de son territoire.

Ce rapport d'activité, outil de transparence de l'action intercommunale, vous présentera également les importants projets d'investissement menés en 2019, notamment le plus important d'entre eux : le centre de loisirs à Is-sur-Tille.

Toutes ces actions ont pu être menées grâce à la mobilisation des élus et des services que je remercie pour leur investissement au service de notre territoire.

Luc Baudry,
Président de la Covati



Sommaire

Présentation du territoire	p.3
Finances	p.6
Équipements	p.9
Développement économique	p.11
Tourisme	p.12
École de musique	p.14
Enfance-jeunesse	p.16
Actions sociales	p.21
Travaux - voirie	p.23
SPANC - Urbanisme	p.24
Ressources humaines	p.25

La Communauté de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon (Covati) agit pour le développement d'un territoire composé de **23 communes** et pour la qualité de vie de ses **13 754 habitants**.

Ses communes sont engagées dans le développement durable du territoire et la mise en œuvre de services de qualité.





Les statuts de la Covati définissent l'ensemble des compétences qui lui sont attribuées.

Compétences obligatoires

La communauté de communes exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

5.1 Aménagement de l'espace

- aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur (Coopération avec le Pays Seine-et-Tilles et mise en oeuvre des actions définies dans le cadre de contrats de territoire).

5.2 Développement économique

- actions de développement économique ;
- création, aménagement, gestion, entretien, développement et extension de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme ;

5.3 Aires d'accueil des gens du voyage

5.4 Déchets ménagers et assimilés

5.5 GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Compétences optionnelles

5.6 Environnement

Protection et mise en valeur de l'environnement.

5.7 Logement

5.8 Voirie communautaire

5.9 Équipements d'intérêt communautaire

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire (stade du Réveil, piscine intercommunale, piste d'athlétisme).

5.10 Action sociale d'intérêt communautaire

5.11 Politique de la Ville

5.12 Création et gestion des maisons de service au public

Compétences facultatives

5.13 Affaires culturelles

- développement de l'école de musique ;
- actions intercommunales favorisant l'accès à une pluri activité culturelle.

5.14 Affaires scolaires

- la gestion des locaux mis à disposition pour le Réseau d'aide scolaire aux enfants en difficulté (RASED) est régie par convention ;
- gestion de l'organisation matérielle des classes d'adaptation et de leur accueil périscolaire ;
- subventions à l'Association Sportive et à la coopérative scolaire du collège Paul Fort.

5.15 Assainissement

- création et gestion d'un Service public d'assainissement non collectif (SPANC) afin d'assurer le contrôle du neuf, de l'existant et du bon fonctionnement des assainissements non collectifs sur le territoire des communes de la Covati.

5.16 Urbanisme

5.17 Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

5.18 Restauration scolaire



Fonctionnement de la Covati

Plusieurs instances œuvrent au bon fonctionnement de l'intercommunalité :

Les vice-présidents :

Ils sont au nombre de 8 et se réunissent avec le Président pour échanger sur la politique intercommunale à mettre en œuvre et faire le point sur les dossiers suivis par chaque vice-président dans le cadre de sa délégation.

Le bureau communautaire :

Le bureau communautaire est composé du Président, des vice-présidents et d'autres élus désignés comme suit :

- 3 membres élus parmi les délégués des communes de moins de 500 habitants
- 2 membres élus parmi les délégués des communes de 500 à 1000 habitants
- 1 membre élu parmi les délégués des communes de 1000 à 2000 habitants
- 1 membre élu parmi les délégués des communes à partir de 2000 habitants

Le bureau communautaire se réunit afin de préparer les délibérations sur lesquelles le conseil communautaire aura à délibérer. Les vice-présidents présentent aux membres du bureau un point sur les dossiers en cours.

Luc Baudry, Michel Boirin, Ferruccio Boldrini, Jean-François Brigand, Michèle Chanussot, François Chaudron, Marc Chautemps, Thierry Darphin, François Dupin, Gaël Le Bourva, Renaud Lehmann, Christophe Monot, Florian Paquet, Françoise Rabiet, Jean-Denis Staiger, Cécile Staiger.

Le conseil communautaire :

49 conseillers communautaires siègent au sein de l'assemblée délibérante, 44 après les élections municipales de 2020. Toutes les communes sont représentées. Lors de ces réunions, le conseil est amené à délibérer sur toutes les décisions qui concernent la Covati : fonctionnement des

services, investissements, partenariats à mettre en œuvre, demandes de subventions...

Cette instance est essentielle au bon fonctionnement de la collectivité. Elle est le lieu du débat démocratique et de validation de la politique intercommunale.

Les commissions

Ces commissions, au nombre de 11, réunissent des élus communautaires mais également des conseillers municipaux. Elles sont présidées par les vice-présidents, chacun dans leur délégation, et ont pour mission de travailler sur les projets à mener. Elles sont amenées à émettre un avis qui servira à la préparation des délibérations du conseil communautaire.

- Tourisme et culture,
- Finances,
- Développement économique,
- Affaires sociales,
- Travaux,
- Enfance-jeunesse,
- Énergies renouvelables,
- Service public d'assainissement non collectif (SPANC),
- Équipements sportifs,
- Communication.

La Covati est représentée dans de nombreuses structures qui œuvrent au développement de notre territoire ou qui proposent un service essentiel au quotidien des habitants :

- Le Syndicat mixte des ordures ménagères (SMOM) : 7 représentants
- Le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne : 9 représentants
- Le SICECO (énergie) : 1 représentant
- La Société Publique Locale du Seuil de Bourgogne (SPL) : 5 représentants
- L'hôpital d'Is-sur-Tille : 1 représentant
- Territoire numérique : 1 représentant
- Le collège Paul Fort : 1 représentant
- Les syndicats de rivière :
 - Vingeanne-Bèze-Albane : 1 représentant
 - SITNA (syndicat de la Tille, aval de la Norges et de l'Arnisson) : 1 représentant
 - SITIV (Syndicat Intercommunal de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle) : 18 représentants



Vice-Président :
Christophe Monot

L'activité 2019 de la Covati en quelques chiffres

La Covati dispose d'un budget principal et de 3 budgets annexes (dédiés à une activité spécifique) :

- le budget annexe lié à l'activité du SPANC (assainissement non collectif),
- le budget annexe lié à la zone d'activité de Til-Châtel,
- le budget annexe lié à l'Office de tourisme.

1. Budget principal

Investissement	
Dépenses	2 430 018 €
Recettes	1 987 833 €
Fonctionnement	
Dépenses	6 904 057 €
Recettes	7 557 779 €
Total dépenses	9 334 076 €
Total recettes	9 545 613 €

Soit un résultat global de **211 577 €**.

2. Budgets annexes

SPANC	
Investissement	
Dépenses	27 310 €
Recettes	24 543 €
Fonctionnement	
Dépenses	17 644 €
Recettes	29 936 €

Zone d'activité Til-Châtel	
Investissement	
Dépenses	1 579 511 €
Recettes	1 405 030 €
Fonctionnement	
Dépenses	1 437 532 €
Recettes	1 631 972 €

Chaque année, une somme de 140 000 € est versée du budget principal à ce budget annexe pour combler le déficit structurel de ce budget (remboursement des emprunts).

Office de tourisme	
Investissement	
Dépenses	6 000 €
Recettes	594 €
Fonctionnement	
Dépenses	73 409 €
Recettes	77 242 €

Contrat Cap 100 % Côte-d'Or

Le 1^{er} mars 2019, Luc Baudry a accueilli François Sauvadet, Président du Conseil départemental de la Côte-d'Or afin de procéder à la signature officielle du contrat *Cap 100 % Côte-d'Or*.

À cette occasion, le Président Sauvadet lui a remis un chèque de **991 328 €** formalisant ainsi l'accompagnement du Conseil départemental sur **3 projets** structurants pour le territoire :

- la construction du **centre de loisirs** à Is-sur-Tille (inauguré en septembre 2019) : le département apporte une subvention de 500 000 € (cf p.17).
- la réalisation d'un **terrain synthétique** à Is-sur-Tille (projet en 2021) : le département aide ce projet à hauteur de 235 253 € (sur un coût prévisionnel de **1 322 900 € HT**).

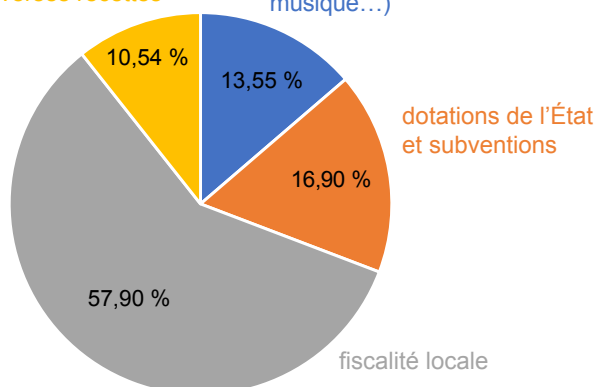
- la construction d'une **salle communautaire** à vocation culturelle et administrative sur la commune de Marcilly-sur-Tille (projet 2020). Ce projet d'un coût prévisionnel de **614 580 € HT** bénéficiera de l'accompagnement financier du Conseil départemental à hauteur de 256 075 €.



La Fiscalité : une recette de 4 394 510 €

recettes liées aux prestations de service (restauration scolaire, accueils périscolaires et extrascolaires, piscine, école de musique...)

diverses recettes



La Covati, comme toutes les intercommunalités, perçoit :

- une partie des impôts payés par les ménages (taxe foncière, taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti),
- l'impôt payé par les entreprises : la cotisation foncière des entreprises.

En 2019, les taux sont restés identiques à ceux de 2018 :

- taxe d'habitation : **4,80 %**
- taxe foncière propriétés bâties : **5,16 %**
- taxe foncière propriétés non bâties : **11,08 %**

Le taux de CFE s'élève à **22,58 %**.

La Covati perçoit également le produit de la taxe d'ordures ménagères. Cette recette sert

intégralement à financer le Syndicat de collecte des ordures ménagères (SMOM). C'est donc une opération blanche pour la Covati.

Le taux 2019 s'élève à **7,64 %** (il était de 7,75 % en 2018).

La CLECT

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission principale de déterminer le montant de l'attribution de compensation qui est reversée à chaque commune suite au transfert des recettes liées à la fiscalité professionnelle.

En effet les communes perdent le bénéfice de cette recette mais afin de compenser ce *manque à gagner*, la Covati reverse cette somme sous la forme d'une attribution de compensation.

Chaque commune est représentée au sein de la CLECT, qui se réunit au moins une fois par an et à chaque transfert de compétence.

En 2019, la CLECT s'est réunie suite :

- au transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations),
- au transfert de la piscine d'Is-sur-Tille,
- au recrutement par la Covati de l'ensemble des secrétaires de mairie.

Au total ce sont **535 451 €** de charges qui ont été transférées à l'intercommunalité en 2019. Ces charges sont ensuite prélevées sur les attributions reversées aux communes comme expliqué ci-dessus.



La mise en place d'outils de solidarité intercommunale

Le principe qui guide l'action intercommunale est la solidarité entre les communes. À cet effet, la Covati a mis en place plusieurs outils financiers qui contribuent largement à cette solidarité et à l'équilibre du territoire :

La dotation de solidarité communautaire

En 2019, c'est une enveloppe de **55 000 €** qui a été répartie en subventions de fonctionnement en direction des 23 communes afin de compenser les écarts de richesse et faire profiter à l'ensemble du territoire du dynamisme fiscal intercommunal.

Les fonds de concours

Afin d'accompagner les communes dans leurs investissements, la Covati a instauré un règlement permettant l'attribution de subventions (appelées fonds de concours). C'est ainsi qu'en 2019, 2 communes en ont bénéficié, à hauteur de **10 000 €** chacune :

- Is-sur-Tille pour la réalisation d'un espace culturel couvert sur le parc des Capucins,
- Spoy pour la rénovation de plusieurs bâtiments communaux.

Le FPIC : le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Ce prélèvement augmentant chaque année depuis sa mise en place en 2012, la Covati a décidé de prendre à sa charge, depuis 2 ans, la hausse que devait supporter chaque commune. Cette prise en charge représente une somme de **12 728 €**.

La Covati soutient le tissu associatif

En 2019, plusieurs associations ont bénéficié du soutien financier de la Covati :

Réveil Football	20 125 €
ADMR (portage de repas à domicile)	17 000 €
AMC Isois	1 000 €
Association de l'orgue d'Is-sur-Tille	500 €
Is mots croisés	1 000 €
CKCBI	1 000 €
Réveil Gym	3 700 €
Rugby Is-sur-Tille	1 600 €
SCO Dijon	500 €
Union sportive Marey-Cussey	500 €
Quilombo Théâtre (Festival de l'accordéon)	1 000 €
Comité des fêtes d'Épagny (Fantastic picnic)	300 €
École de pêche de la Saumonée	450 €
Association sportive du collège	3 600 €
Coopérative scolaire du collège	1 730 €
Foulée des cochons	750 €
Section quilles du Réveil	800 €
Compagnie d'arc d'Is-sur-Tille	500 €
Escale 21	2 000 €
Association communautaire des 3 rivières	4 000 €
Total	62 055 €



Le stade du Réveil

De lourds travaux de rénovation ont été réalisés sur la pelouse du terrain pendant la trêve estivale. L'objectif était double :

- améliorer l'assainissement de la surface de jeu en rénovant en totalité le drainage profond et superficiel,
- optimiser l'arrosage en installant un système d'arrosage automatique.

Le résultat est à la hauteur des attentes des utilisateurs : une qualité d'arrosage améliorée tout en économisant de l'eau sur un terrain bénéficiant d'une pelouse complètement rénovée et offrant une qualité de jeu bien supérieure.

Coût total du projet : **81 459 € HT**

Ligue de foot	15 000 €
Conseil départemental	21 350 €
État	23 260 €
Covati	21849 €
Total	81 459 €

La clôture, le long de l'avenue Carnot, a, quant à elle, été changée et la haie a été arrachée.



La piscine

La saison 2019 a été la 1^{ère} saison gérée par la Covati.

La grande nouveauté a été l'ouverture de la piscine en septembre. Pari réussi puisque **1195 baigneurs** ont fréquenté l'établissement en septembre malgré une météo parfois peu clémente. La fréquentation totale de la saison est très bonne au regard des **19 577 entrées** enregistrées.

L'autre grande satisfaction concerne l'action en direction des scolaires. Habituellement, la piscine accueille en moyenne 3 400 élèves (de mai à juillet). En 2019, sur cette même période, nous avons compté **3 773 élèves**. Le mois de septembre supplémentaire a permis de porter ce chiffre à **4 151 élèves**. Toutes les écoles de la Covati ont pu bénéficier des séances d'apprentissage (CM1/CM2 et 6^e).

Le créneau entre 12 h et 14 h a rencontré un réel succès. Après 2 années de lancement, il trouve son public régulier et assidu. Ce sont majoritairement des adultes, nageurs, qui profitent de la pause pour faire du sport.

À noter, la venue du club de l'Alliance Dijon Natation qui a emmené plusieurs groupes compétition afin d'effectuer un stage de rentrée en septembre.

Vice-Président :
Marc Chautemps

L'aérodrome

Suite au transfert par l'État des aérodromes civils aux collectivités locales, l'aérodrome de Til-Châtel est, depuis le 27 novembre 2006, la propriété de la Covati.

Il dispose de **2 pistes en herbe** :

- une piste orientée Sud-Nord longue de 1 050 m et large de 100 m ;
- une piste orientée Est-Ouest longue de 1 040 m et large de 60 m.

S'y ajoutent :

- une aire de stationnement ;
- des hangars ;
- une station d'avitaillement en carburant (100 L) et en lubrifiant.

3 associations sont basées sur la plateforme :

- *Val d'Is Aéro Modèles club* : association d'aéromodélisme utilisant un hangar et une piste en béton spécifique aux modèles réduits,
- *Vol à Til* : association d'ULM occupant deux hangars pour un total de 661 m² abritant 11 appareils,
- *Aéro-club du Val d'Is* : principale association à laquelle la Covati a délégué la gestion aéronautique de l'aérodrome. Forte de 170 membres, elle occupe 1 568 m² de locaux et possède 5 avions et 3 ULM.

De plus, ces locaux abritent 9 ULM et 4 avions privés et un hangar de 150 m², qui abrite 3 ULM, est loué à un privé.

En 2019, la Covati a investi dans un nouveau bâtiment de **150 m²** dédié à l'instruction et à la gestion administrative du club gestionnaire. Les conditions d'accueil et d'apprentissage sont maintenant optimum.

Deux entreprises vont s'installer en 2020 et vont construire un bâtiment pour leur activité.





2019 : La Covati se lance dans l'économie circulaire

L'économie et l'écologie peuvent tout à fait être associées dans un modèle de développement. C'est le défi que s'est lancée la Covati avec son projet *Territoire circulaire à impacts positifs*. Préserver et valoriser les ressources naturelles, favoriser l'approvisionnement local, réutiliser la matière plutôt que la jeter, créer de l'emploi non délocalisable.

Les ambitions très claires de la Covati ont encouragé la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'État, par l'intermédiaire de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), à soutenir financièrement le projet à hauteur de **154 500 €** pour son caractère innovant.

Pourquoi est-ce innovant ?

L'innovation principale réside dans l'utilisation d'une plateforme numérique de gestion des ressources conçue par UPCYCLEA et dans la volonté de faire coopérer l'ensemble des acteurs économiques, institutionnels et associatifs afin d'optimiser l'utilisation des ressources locales. Le procédé n'est autre que l'application du principe de la nature selon lequel les déchets de l'un sont les ressources de l'autre.

En quoi ce projet est-il économiquement et environnementalement avantageux ?

Au niveau environnemental, l'approvisionnement avec des matières premières déjà utilisées et présentes localement permet de limiter l'impact lié au transport et à l'extraction. La réutilisation

a pour autre avantage de ne pas avoir à les traiter en tant que déchet.

Actuellement, le traitement des déchets représente une forte charge pour nos entreprises. Le projet a pour vocation de diminuer ce coût. La réutilisation des matériaux de qualité va créer une dynamique d'échange valorisant la matière tout en garantissant une meilleure longévité des ressources.

L'ambition à moyen terme de la Covati est de permettre l'installation d'entreprises innovantes créatrices de valeur et d'emplois nouveaux en lien avec la réutilisation de la matière.

Concrètement, en quoi cela consiste ?

En réunissant tous les acteurs, l'objectif est de réaliser un diagnostic des ressources présentes sur le territoire, d'identifier les besoins potentiels et les filières de transformations actuelles. Avec ces informations, les ressources pourront être gérées de façon plus efficace.

Qui peut intégrer le projet ?

3 thématiques prioritaires ont été ciblées :

- le BTP (Bâtiment Travaux Publics),
- l'agriculture / alimentation durable,
- l'industrie / consommation responsable.

Ce sont en effet les principaux détenteurs de ressources pouvant être réutilisées.

Toutes les activités en lien avec une de ces thématiques sur le territoire de la Covati peuvent faire partie du projet.

Vice-Président :
Thierry Darphin



L'Office de tourisme a plusieurs missions :

- Il accueille le public et gère l'information.
- Il coordonne les socio-professionnels et tous les acteurs locaux du tourisme : associations, hébergeurs, artisans... L'Office de tourisme doit être présent pour accompagner ces professionnels et les gestionnaires d'une offre ou d'une activité touristique.
- Il contribue à la promotion et la valorisation de tous les atouts du territoire : édition de brochures, développement du site internet et présence sur les réseaux sociaux, e-réputation... Le numérique demeure un enjeu considérable pour l'office de tourisme.

L'Office de tourisme est également compétent en matière d'événementiel. Il pilote des manifestations sportives, musicales, culturelles...

Bilan statistique

Fréquentation guichet par pays d'origine

Au total 2 429 personnes ont fréquenté l'Office de tourisme. Si l'essentielle de la fréquentation au guichet est nationale, le reste de la fréquentation vient principalement de l'Europe : Belgique, Pays-Bas, Allemagne et Angleterre.



Mode de contact et origine des pays

Le mode de contact privilégié reste principalement le guichet. Ceci est particulièrement valable pour le public français. Le second moyen de contact favori des Français est le téléphone.



1315 demandes françaises guichet



286 demandes françaises téléphone

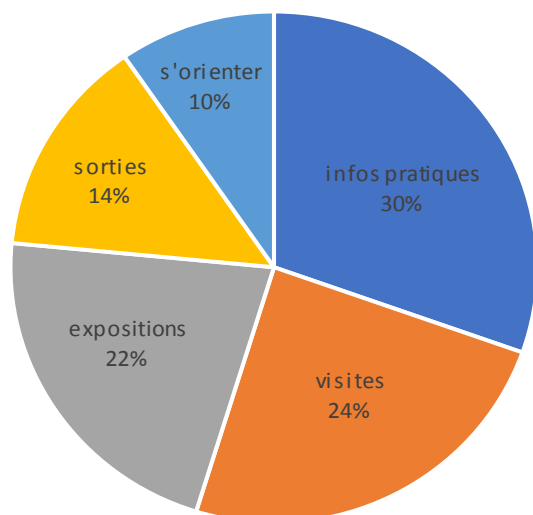
Fréquentation guichet par département d'origine

Le public vient essentiellement de Côte-d'Or (1587), arrivent ensuite les départements des Bouches-du-Rhône (19), de la Haute-Marne (19), du Nord (15), de la Meurthe-et-Moselle (13) puis le Maine-et-Loire et le Morbihan, et enfin la Seine-Maritime.



Type de séjour

Les personnes fréquentant l'Office de tourisme souhaitent avoir des informations pratiques (589 demandes) ou relatives aux visites (472 demandes). Les principales demandes concernent également les expositions (421 demandes), les idées de sorties (269 demandes) ou l'orientation (186 demandes).



Activités et événements

Le concours des maisons fleuries s'est déroulé en juillet et malgré un été caniculaire, **47 personnes** se sont inscrites.

Les Marchés nocturnes sont appréciés à la fois par les visiteurs et les exposants. Ils s'accompagnent d'un moment musical. En 2019, ils ont été organisés sur les communes d'Is-sur-Tille, Marsannay-le-Bois et Courtivron.

Lors du **Fantastic Picnic** à Épagny, une centaine de repas ont été vendus par le comité des fêtes d'Épagny. Moment musical et balades en calèche étaient proposés.

Des visites guidées de Gemeaux, Is-sur-Tille et des initiations au jeu de quilles ont eu lieu durant l'été.

Nouveautés 2019

Site internet : création d'un espace pour les partenaires sur le site internet de l'Office de tourisme (compte-rendu des réunions d'information, règlements, documents de la taxe de séjour).

Geocaching : poursuite de la maintenance et de l'installation de nouvelles caches. 3 nouvelles caches ont été géolocalisées.

Dans l'ensemble les caches sont souvent *loguées*, c'est-à-dire trouvées.

Marchés : mise en place d'un règlement et de tarifs de droit de places identiques pour l'ensemble des marchés.

Nouvelles animations pour la Fête de la truffe et des papilles

Depuis sa création en 2005, cette manifestation doit innover chaque année en terme d'animation. C'est là tout l'enjeu pour ne pas que cet événement s'essouffle. Succès garanti pour la dégustation de vin-truffes (**60 inscrits** pour 60 places) et **30 personnes** (nombre maximal) pour la marche en forêt avec cavage malgré la pluie.

Mercredis de Noël : très peu de participants aux deux premiers mercredis. L'événement réunissait à chaque date un marché artisanal et un concert. La participation de l'école de musique au dernier mercredi a permis de garantir le succès de cette dernière date.

Chemins de randonnées inscrits au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée)

Chemin des 5 Croix à Épagny (**9,2 km**), *Chemin du Tilia* à Chaignay (**9,5 km**).

Premier parcours VTT

Le parcours de VTT *Les bois des Tilles* a été inscrit au PDESI (Plan départemental des espaces, sites et itinéraires) et inauguré en octobre (**36 km et variante de 26 km**). Cet aménagement est rendu possible grâce à la convention de partenariat entre la Covati et le Codep 21 affilié à la FFCT (Fédération française de cyclotourisme).

Service DéclaLoc'

La Covati a signé une convention avec Côte-d'Or tourisme afin de bénéficier gratuitement de cet outil permettant aux communes d'enregistrer directement en ligne les hébergements touristiques.

Taxe de séjour

Le montant collecté en 2019 est de **3 139 €**.

Convention de prêt de contenants à tri

Les gestes éco-responsables sont accentués au sein des événements organisés par l'Office.

Convention Décibelles data, avec le Comité régional du tourisme

L'Office de tourisme est désormais modérateur de la base de données, ce qui permet de créer et d'(inter)agir rapidement avec les partenaires lorsqu'ils souhaitent créer de la donnée ou dès lors qu'ils rencontrent des difficultés.

Convention avec le club Sciences et Nature

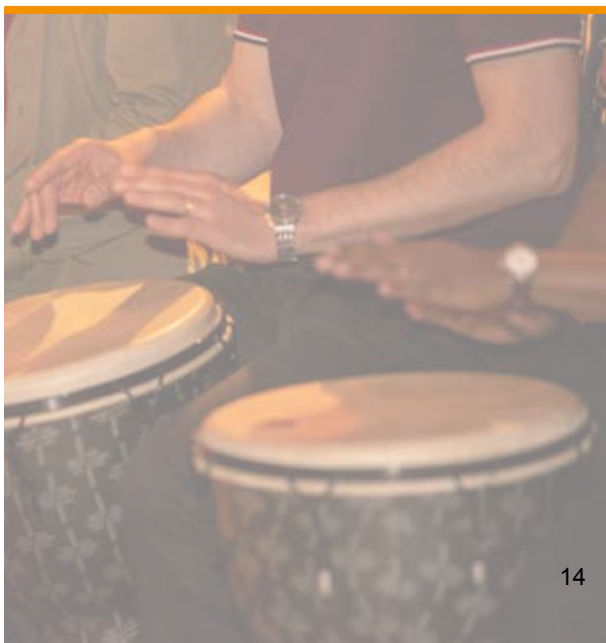
L'objectif de cette convention est de définir les actions respectives de l'association et de l'Office de tourisme pour pérenniser les Sorties nature qui rencontrent un franc succès.



Vice-Président :
Thierry Darphin

L'école de musique en quelques chiffres

- **263** élèves
- **19** enseignants
- **117** heures d'enseignements dispensées par semaine
- **28** concerts et spectacles sur l'année répartis sur le territoire
- Actions de sensibilisations auprès des enfants
 - > présentation dans les écoles de Til-Chatel, Gemeaux, Selongey et Is-sur-Tille,
 - > interventions dans les activités périscolaires de Grancey-le-Château,
 - > Création d'une batucada (orchestre de percussions).



Discipline	Nombre d'élèves
Chœur Arioso	51
Guitare Basse	2
Musiques actuelles	10
Tuba	1
Cirque	13
Piano	21
Clarinette	15
Trombone	10
Percussions	19
Cor	3
Flûte	21
Accordéon	7
Chœur (enfants et ados)	28
Guitare	17
Saxophone	14
Hautbois	3
Trompette	9
Jardin / Éveil musical	22

**Ne sont pas comptés dans ces effectifs : les Formations musicales seules.*



Festival Cov'artistes

La première édition de ce festival a eu lieu en mai 2018.

L'objectif est de pouvoir proposer à l'ensemble des habitants de la communauté de communes une ouverture culturelle avec une identité qui est celle de l'école de musique. Chaque année, un spectacle est spécifique pour les enfants. Les concerts sont donnés par des artistes professionnels ou amateurs.

Budget : **3 000 €**

Tarif unique d'entrée : **3 €**

Nombre de concerts : **4**

Public : **entre 600 et 700 personnes**

Convention SDEA

L'école de musique est intégrée au Schéma départemental d'établissements artistiques. Cette convention avec le Conseil départemental est renouvelée tous les trois ans en fonction, entre autres, du nombre d'élèves, des publics concernés, des tarifs établis, des diplômes des enseignants et du directeur ainsi que des disciplines enseignées...

L'école de musique de la Covati est au niveau le plus élevé des critères de ce schéma.

C'est pourquoi le Conseil départemental attribue une subvention à hauteur de 45 000 € chaque année, soit + de 25 % des recettes de l'école de musique.

Le Contrat local d'éducation artistique

Le Pays Seine-et-Tiltes et l'école de musique de la Covati ont signé un Contrat local d'éducation artistique avec la DRAC (ministère de la Culture), l'Éducation nationale et le Département.

Il a pour but de proposer et financer des interventions artistiques et culturelles auprès des enfants et des jeunes du territoire. Les projets s'organisent autour d'un temps de rencontre avec une œuvre et un artiste professionnel et de temps de pratique artistique, dans un objectif d'ouverture culturelle.

Il s'adresse aux enfants des 66 communes du Pays sur le temps scolaire (écoles primaires et collèges) et hors temps scolaire (accueils péri et extrascolaires, école de musique...), ainsi qu'aux tout-petits à travers les structures d'accueil petite-enfance (multi-accueil, micro-crèches et Relais petite-enfance).

Pour cela, une enveloppe annuelle de **20 000 €** sur 3 ans et un poste à mi-temps basé à l'école de musique pour coordonner et accompagner les projets sont mis à disposition.



Vice-Présidente :
Cécile Staiger

Nouveau centre de loisirs

La Covati gère, jusqu'à l'été 2019, un centre de loisirs pour 60 enfants dans des locaux devenus vétustes et obsolètes, situés dans l'enceinte de l'école Anatole-France. 32 enfants étaient également accueillis à l'école maternelle Matisse.

La communauté de communes a construit un équipement neuf sur des parcelles gracieusement cédées par la commune d'Is-sur-Tille.

Fonctionnement

Le projet se décompose en **4 entités** :

- les services communs,
- trois unités : *petits, moyens, grands*.

Chaque unité dispose d'un côté en lien avec les services communs.

Deux préaux, entre les unités, abritent des intempéries.

Une aire de sports de plus de 800 m² permet l'intégration d'un terrain multi-sports (projet 2020). Un cheminement piéton permet d'accéder à l'entrée principale, sécurisant l'accompagnement des enfants par les parents.

Un parking à double accès (entrée et sortie) et sécurisé par un terre-plein végétalisé dispose de **13 places + 1 APMR** (accessible aux personnes à mobilité réduite).

- 787 m²
- capacité de 120 enfants et jeunes
- 3 unités : 3-6 ans, 6-12 ans et 12-18 ans
- 395 enfants sur 35 jours soit 385 h d'ouverture durant l'été

Résultat

- une efficacité économique,
- un bâtiment performant, éco conçu et simple d'usage,
- une conception basée sur un rôle de « dépaysement » avec des espaces, des formes, des dimensions et des matériaux autres que ceux que l'on trouve habituellement dans les groupes scolaires.
- des espaces mutualisés et modulables,
- un lieu de vie et de travail confortable,
- le respect des orientations éducatives,
- le développement d'actions innovantes.

Plan de financement

Plan de financement		
CAF	1,32 %	20 000 €
État	31,77 %	478 641 €
Conseil départemental <i>Cap 100% Côte-d'Or</i>	33,18 %	500 000 €
Conseil régional	9,96 %	150 000 €
Covati	23,77 %	358 119 €
Total	100 %	1 506 760 €



Les accueils de loisirs extrascolaires

L'accueil extrascolaire est composé de **3 espaces éducatifs** destinés aux enfants et aux jeunes, dès le début de leur scolarisation, jusqu'à l'âge de 17 ans.

Conditions d'accueil

Chaque espace est encadré par un responsable d'Accueil collectif de mineurs et par une équipe d'animateurs qualifiés. Le taux d'encadrement dépend de l'âge des enfants accueillis (1 animateur pour 8 enfants de - de 6 ans, 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans).

Les activités proposées (ateliers culturels, sportifs, manuels, scientifiques et techniques...), s'appuient largement sur la richesse des ressources et du réseau associatif local.

Les mercredis, les deux centres d'Is-sur-Tille et Marsannay-le-Bois fonctionnent également. Un transport vers d'autres activités (foot, danse, rugby, judo, musique...) est organisé par la Covati.

Les accueils de loisirs périscolaires

Comme les accueils extrascolaires, ils répondent aux mêmes objectifs de bien-être et d'épanouissement de l'enfant. Leur encadrement respecte les mêmes obligations en terme de diplômes. La Covati bénéficie d'un Projet éducatif territorial (PEDT) qui autorise 1 animateur pour 14 enfants en moyenne. Des activités adaptées au rythme de l'enfant sont proposées selon les moments de la journée.

La Covati gère également la restauration scolaire.

Il s'agit d'assurer, dans les meilleures conditions de diététique, d'hygiène et de sécurité, les repas des enfants. La pause méridienne fonctionne de la fin de la classe du matin jusqu'à la reprise de l'après-midi.

Le prestataire SHCB livre les repas chaque jour sur les sites. Des animations sont proposées à chaque période phare (Nouvel an chinois, semaine du goût, Noël...) dans le cadre d'ateliers de découverte. La valorisation du patrimoine culinaire, la promotion des produits de bonne qualité, la découverte des odeurs et des saveurs sont des aspects importants tout comme la sensibilisation des enfants à une meilleure prise en charge de leur alimentation et donc de leur santé.

Accueils extrascolaires
centre de loisirs d'Is-sur-Tille capacité : 120 enfants
centre de loisirs de Marsannay-le-Bois capacité : 40 enfants
ouverts 14 semaines et 36 mercredis / an, vacances scolaires et mercredis
61 540 h d'accueil en 2019
110 enfants par jour de vacances 100 enfants à Is-sur-Tille et 20 à 30 à Marsannay-le-Bois les mercredis
Coût de revient : 5,60 €/h (financement : 10 % CAF, 40 % familles, 50 % Covati)
Budget extrascolaire : 345 000 €

Accueils périscolaires
Marcilly-sur-Tille, Til-Châtel, Lux, Gemeaux, Marsannay-le-Bois, Saulx-le-Duc, Marey-sur- Tille, Villey-sur-Tille, Is-sur-Tille
ouverts tous les jours d'école, matin, midi et soir
240 000 h d'accueil en 2019
100 000 repas livrés en 2019
Coût de revient : 4,07 €/h (financement : 13,50 % CAF, 35 % familles, 51,50 % Covati)
4,53 €/repas , revendu 3,20 € aux familles
Budget périscolaire : 972 000 €
Budget restauration : 453 000 €



Conventions été 2019

Conseil départemental

Au cours de l'été 2019, le Conseil départemental a proposé un dispositif en faveur de la jeunesse : les *ateliers jeunes*.

La Covati a répondu à l'appel à projets et a pu organiser 2 ateliers :

- **12 jeunes** ont participé à l'atelier *Identité numérique* dont l'objectif était de permettre aux participants de découvrir les outils et les techniques pour préserver son identité et ne pas se mettre en danger.
- L'atelier *Malette d'outils et de jeux pour développer les compétences psychosociales des jeunes* dont l'objectif était de permettre d'accompagner les professionnels dans la mise en place d'activités pédagogiques et ludiques a permis aux animateurs du Secteur jeunes de se former.

Base nautique Arc-sur-Tille

Le Service enfance-jeunesse a organisé durant l'été 2019 plusieurs journées d'activités aquatiques à la base nautique d'Arc-sur-Tille.

Ces journées sont l'occasion de retrouver des centres de loisirs d'autres collectivités et d'organiser des grands jeux sportifs, et de découverte de l'environnement.

CPIE du Morvan

Un séjour de vacances *Aventures en Forêt* a été proposé à **12 jeunes** de 8 à 12 ans. Ce séjour a été conçu en partenariat avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE du Pays de Bourgogne). Le séjour s'est déroulé du 19 au 23 août 2019.

L'accès à la piscine du CPIE leur était réservé deux fois par semaine.

Tout le côté technique et logistique du séjour a été pris en charge par le CPIE, spécialisé dans ce domaine et l'organisation a été gérée par quelques jeunes dans le cadre d'un accompagnement à la démarche de projet.

Le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne a participé au financement du séjour dans le cadre de la Charte forestière.



Animations sportives

Parmi ses ressources humaines, la Covati dispose de techniciens en capacité de créer des projets d'animations complémentaires à ceux des partenaires (Éducation nationale et Jeunesse et sports).

Dans ce cadre, la Covati a proposé de pouvoir faire bénéficier aux écoles élémentaires de son territoire, en accord avec l'Éducation nationale, des services d'un Éducateur territorial des activités physiques et sportives et d'un animateur breveté, spécialiste dans l'animation sportive pour tout public.

Cette proposition est axée autour de 2 objectifs :

- animer une activité physique et sportive auprès des enfants, du public en phase de découverte et d'initiation,
- assister les professeurs des écoles dans l'organisation des séances physiques et sportives.

Les thématiques sportives abordées ont été la course d'orientation, les sports d'opposition et les sports collectifs, le hockey, l'athlétisme, la gymnastique, l'accrosport, le cyclisme.

Année 2018-2019	9 écoles
	33 classes
	850 enfants

Un bilan positif et des retours favorables des enseignants ont engendré une reconduction de la convention pour l'année scolaire 2019-2020 avec d'autres écoles qui n'ont pu en bénéficier l'année précédente.

Partenariat avec le SDIS de Côte-d'Or



La Covati et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ont signé une convention se basant sur la nécessité d'améliorer la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du centre d'incendie et de secours d'Is-sur-Tille notamment en journée ouvrée et sur les difficultés rencontrées parfois par les sapeurs-pompiers volontaires pour concilier vie familiale et missions opérationnelles.

Cette convention permet d'augmenter leurs plages de disponibilité et ainsi consolider les secours de proximité.

La Covati s'engage à prendre en charge **2 enfants** de sapeurs-pompiers volontaires en moyenne par jour, dans le cadre des services périscolaires (restauration et accueil).

La convention a été signée le 6 septembre, lors de l'inauguration du centre de loisirs.

Gestion des Établissements d'accueil du jeune enfant

La gestion des 2 établissements d'accueil du jeune enfant (Structure multi-accueil à Is-sur-Tille et micro-crèche à Gemeaux) a été confiée à la Fédération ADMR de Côte-d'Or.

À Is-sur-Tille, la SMA *Brin d'Éveil* peut accueillir **45 enfants** de 0 à 3 ans simultanément, dans **3 unités de vie** réparties sur les **600 m²** mis à disposition. Une vingtaine de salariées travaillent dans cette structure ouverte de 7 h à 19 h. **150 familles** sont inscrites. Les enfants sont accueillis de quelques heures à plusieurs jours par semaine.

La Covati et 3 entreprises locales ont contractualisé afin que des places soient réservées aux salariés : le CEA Valduc, les Transports Cordier et la SEB.

En 2019, le volume d'heures d'accueil a été d'environ **85 000 h**, pour **245 jours** d'ouverture.

La participation annuelle de la Covati à son fonctionnement est de 219 K€ (30 %). Le reste des financements provient, tout comme pour la micro-crèche de Gemeaux, des familles, de la CAF et du Conseil départemental.

À Gemeaux, la micro-crèche *Mots d'Enfants*, est conçue pour **10 enfants**. **5 professionnelles** de la petite-enfance assurent l'accueil dans les **110 m²** de la structure mis à disposition par la commune de Gemeaux, de 7 h à 19 h. Les conditions d'accueil contractuelles sont les mêmes qu'à Is-sur-Tille.

En 2019, **20 000 h** d'accueil ont été réalisées par la micro-crèche.

La participation annuelle de la Covati est de 52,2 K€ (30 %).

Les tarifs pratiqués par ces structures sont encadrés par la CAF et dépendent des ressources des familles.

Une autre micro-crèche fonctionne toute l'année : *Les Grands Trésors* à Marsannay-le-Bois. Sous gestion privée associative, elle ne bénéficie pas des aides de la CAF.

Elle participe malgré tout à la politique d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la Covati. À ce titre, une subvention de 5 K€ lui est attribuée par la communauté de communes. **6 salariées** y travaillent, **14 500 h** d'accueil y sont réalisées et **14 familles** sont inscrites, bénéficiant d'un contrat annuel d'un volume important.

Les locaux lui sont loués par la commune de Marsannay-le-Bois et les tarifs sont fixés par les dirigeants de l'association.



Interventions collège

Dans le cadre du partenariat développé depuis plusieurs années avec le collège Paul Fort d'Is-sur-Tille, le Secteur jeunes intervient chaque jour entre 12 h 30 et 13 h 30 dans les locaux de l'établissement.

Proposer des activités ludiques durant le temps de pause méridienne, apporter de l'information en lien à toutes les activités proposées par le Secteur jeunes, développer des projets collectifs, tels sont les principaux objectifs de ces rencontres entre animateurs et collégiens.

Une salle d'activité et un espace d'information sont mis à disposition par le collège.

Mise aux normes de la cuisine du site périscolaire de Marcilly-sur-Tille

La Covati a investi **31 000 € HT** dans la cuisine de l'accueil périscolaire de Marcilly-sur-Tille. Différentes mises aux normes étaient nécessaires, le renouvellement de l'équipement également : armoires réfrigérées, lave-vaisselle, armoire de rangement, plan de travail mobile ont trouvé place dans les **22 m²** rénovés pour le bien être de l'équipe et la qualité du service proposé aux enfants.

Le Relais petite enfance

Les missions du Relais

- animer un lieu où les professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux,
- organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les assistants maternels et les parents,
- contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel par des temps de formation ou de pratiques professionnelles,
- participer à un rôle d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Pour les assistants maternels et futurs assistants maternels

Le Relais est lieu d'information, de soutien et d'échanges des pratiques professionnelles. Il propose :

- des informations sur les démarches d'obtention de l'agrément et le statut d'assistant maternel,
- des temps d'éveil collectifs pour échanger sur les pratiques professionnelles, pour observer l'enfant dans un cadre différent que celui du domicile, et l'accompagner avec bienveillance dans cette découverte,
- des temps de formation continue et de partage pour enrichir et évoluer dans les pratiques,
- une écoute et des conseils en cas de besoins professionnels.

Les temps collectifs pour les assistants maternels, parents, employés à domicile et enfants :

- mardi matin en itinérance (Gemeaux, Épagny),
- le jeudi matin et vendredi matin à Is-sur-Tille

Pour les parents et futurs parents

Le service informe de manière générale sur les modes d'accueil existants et plus particulièrement sur un mode d'accueil individuel : les assistants maternels agréés.

Il accompagne dans les recherches et les questionnements parentaux, donne accès à des informations sur le statut d'employeur et celui de l'assistant maternel, et aide dans la compréhension des démarches administratives.

Les permanences d'accueil physiques et téléphoniques ont lieu le mardi après-midi, mercredi, jeudi après-midi et vendredi après-midi.





Vice-Présidente :
Michèle Chanusot

CLAS à Til-Châtel

Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Les 8 écoles primaires du territoire et les élèves de 6^e du collège bénéficient de ce soutien scolaire qui consiste en **1 h d'aide aux devoirs** par semaine, encadrée par un bénévole, et **1 h 15 d'atelier culturel ou sportif**. L'équipe de bénévoles est composée de 34 volontaires venant de différentes communes de la Covati.

Écoles primaires

En 2019, **246 enfants** ont participé aux 4 ateliers culturels (théâtre, dessin, percussions africaines, couture, fabrication de jeux et zumba) proposés sur les 8 sites.

54 enfants ont bénéficié de l'aide aux devoirs.

Un lien est fait par la coordinatrice CLAS de la Covati entre les bénévoles, les enseignants et les parents.

Collège

Depuis janvier 2019, la Covati a souhaité proposer ce dispositif au collège pour les élèves de 6^e.

Un travail étroit est fait avec les professeurs principaux, la vie scolaire et les parents.

De janvier à juin, il y a eu **10 élèves** pour **4 bénévoles** pour l'aide aux devoirs et un atelier SLAM a été proposé à **5 élèves**. Ils ont élaboré un enregistrement sonore sur le thème du harcèlement.

De novembre à décembre 2019, il y a eu **18 élèves** pour **7 bénévoles**.

Atelier alimentation

De septembre à décembre 2019, **6 ateliers** alimentation ont été mis en place en partenariat avec les associations caritatives du secteur.

L'objectif pour les **5 personnes** orientées par ces associations était d'apprendre ou de réapprendre à cuisiner sainement avec un petit budget. La session s'est terminée par un repas préparé par les 5 participantes (venant d'Is-sur-Tille et Marcilly-sur-Tille), repas qu'elles ont partagé avec les partenaires de cette action.

Mois de la parentalité

Du 5 au 26 avril s'est déroulé le Mois de la parentalité sur le thème des écrans. L'objectif était d'apporter un soutien aux parents face à ce phénomène social et de répondre à leurs inquiétudes, sans les juger ni les culpabiliser.

Plusieurs actions ont été mises en place avec différents partenaires : soirée débat, activités manuelles pour apprendre à s'occuper autrement que par un écran. Au total, ce sont **182 personnes** qui se sont déplacées lors de ce mois.



La Covati accompagne les seniors dans leurs différentes démarches et met en place plusieurs actions afin de favoriser leur maintien à domicile.

Contrat cohésio avec la Poste

Dans la continuité de sa politique sociale en faveur des seniors, la Covati a signé une convention avec la Poste. L'objectif est de repérer les personnes seules et fragiles et de leur proposer la visite du facteur afin de maintenir le lien social et rompre l'isolement.

Depuis le 1^{er} octobre 2019, **13 personnes** bénéficient de ce service : 7 d'Is-sur-Tille, 4 de Marcilly-sur-Tille, 1 de Vernot et 1 de Saulx-le-Duc.

Service de téléassistance

Il y a eu **12 nouveaux abonnements** au service de télé-alarme via la convention entre *Présence Verte* et la Covati.

Numérique

La Covati a souhaité accompagner les seniors du territoire à la transition numérique.

L'objectif était d'aller au plus près des habitants afin de proposer un service numérique itinérant de proximité.

Ces ateliers permettent aux bénéficiaires de se familiariser et de s'initier à l'outil informatique et au multimédia.

Pour ce faire, la Covati s'est appuyée sur l'espace numérique d'Is-sur-Tille avec l'intervention de l'animatrice. Les maires des différentes communes ont également mis une salle connectée à disposition.

Ces ateliers itinérants ont débuté le 9 janvier 2019. 3 communes en ont bénéficié à la demande des maires : Molo, Saulx-le-Duc et Diénay avec un total de **22 participants**.

Aide à la déclaration d'impôts

Le Service actions sociales propose une aide pour remplir la déclaration d'impôts aux personnes de plus 65 ans du territoire : **39 personnes** ont été accueillies au siège de la Covati (1 d'Avelanges, 3 de Crécey-sur-Tille, 30 d'Is-sur-Tille, 1 de Marcilly-sur-Tille, 2 de Saulx-le-Duc, 1 de Til-Châtel et 1 de Villecomte).

Par ailleurs, des permanences ont eu lieu dans 2 communes : Marcilly-sur-Tille et Til-Châtel où respectivement 4 et 2 personnes ont été reçues.

Service de portage de repas

La Covati, en collaboration avec l'ADMR, vous propose un repas complet à domicile, de manière occasionnelle ou régulière. Les repas sont réceptionnés et livrés par le personnel de l'ADMR en lien avec la Covati.

En 2019, 39 nouvelles demandes de portage de repas ont été traitées.

Accompagnement Social

L'assistante sociale a reçu **110 rendez-vous** au siège de la Covati dont **67 personnes** différentes et elle a effectué **104 visites** à domicile pour **57 personnes** différentes.

Lancement de l'atelier numérique à Molo





Vice-Président :
Jean-Denis Staiger

La Covati poursuit la rénovation de son siège

En début d'année, le Service actions sociales de la Covati s'est installé au rez-de-chaussée du château Charbonnel.

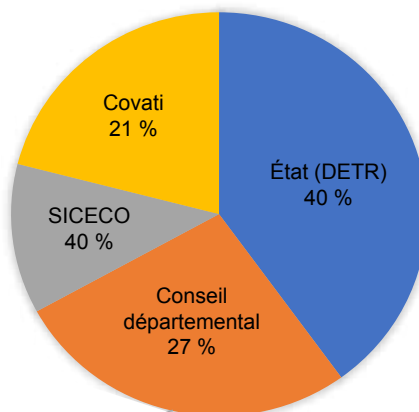
Afin de pouvoir accueillir le personnel dans les meilleures conditions, deux bureaux ont été aménagés, le hall d'entrée et l'accueil de la Covati ont été modifiés et la grande salle (salle bleue) a été rénovée afin de créer un Espace de vie sociale.

La nouvelle configuration permet aussi d'accueillir des réunions comme les conseils communautaires.

Afin de finaliser l'accessibilité du bâtiment, une rampe intérieure ainsi que des toilettes PMR (Personnes à mobilité réduite) ont été créées. La façade du château ainsi que les faces Est et Ouest ont été ravalées remettant en valeur ce patrimoine issois.

Enfin, le dernier semestre 2019, les travaux se sont poursuivis avec la rénovation des ailes Est et Ouest au premier étage.

Montant global des travaux : **166 666 €**.



Groupement de travaux de voirie 2019

La Covati propose à l'ensemble de ses communes membres un groupement de commande de travaux de voirie.

En 2019, les communes de Marsannay-le-Bois, Crécey-sur-Tille, Villecomte, Courtivron et Vernot ont rejoint le groupement pour un montant total de travaux de **164 790 € TTC**.

C'est l'entreprise Colas qui a obtenu le marché de travaux.

Parallèlement à cela, il est proposé aux communes un marché en groupement pour réaliser des études de travaux de voirie.

En 2019 les communes de Saulx-le-Duc, Courtivron, Diénay et Vernot ont demandé des études en vue de la réalisation de travaux en 2020.

Pont Moulin-de-Rougemont

La circulation sur le pont dit Moulin-de-Rougemont, situé sur la commune de Til-Châtel, a été interdite.

L'édifice, qui date de 1848, est situé sur la portion de route qui relie la RD959 à la rue de la Ferme de la Grange Noire qui rejoint Échevannes, mais aussi à la zone industrielle des Champs Besançon, à Is-sur-Tille. Cet ouvrage, dont la voie est à la charge de la Covati, présentait des signes inquiétants de détérioration.

Une étude a donc été lancée auprès du cabinet IOA, spécialiste en matière d'ouvrage d'art.

Les conclusions du rapport d'IOA stipulent que la structure de l'ouvrage est gravement altérée et sa stabilité n'est plus assurée.

L'ouvrage en l'état ne satisfait plus aux conditions d'utilisation normales et ne peut garantir la sécurité des usagers.

La Covati a donc immédiatement décidé de fermer l'accès à ce pont.

Service public d'assainissement non collectif



Contrôles 2019

Sur le territoire de la Covati

Existant	Neuf
99 €	130 €
108	11
10 692 € facturés	1 650 € facturés

Hors Covati

2019	Contrôle de l'existant	Contrôles du neuf (projet seul, travaux seuls, ou les deux)
	120 €	130 €
CCTIV*	33	8
CCFSS*	106	48

* Communauté de communes Tille et Venelle

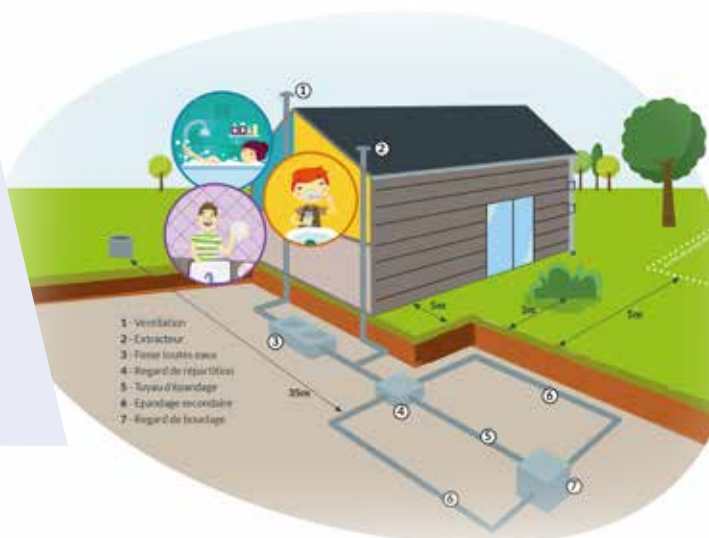
* Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon

Présentation générale du parc d'installations

La Covati est compétente pour la gestion du SPANC. Elle assure le contrôle du neuf, de l'existant et du bon fonctionnement des assainissements non collectifs (ANC) sur le territoire. Depuis 2018, des conventions de prestations de services ont été signées avec les Communautés de communes Forêts, Seine et Suzon et Tille et Venelle afin de réaliser les contrôles sur leur territoire.

Deux agents interviennent dans ce domaine pour un équivalent temps plein.

- Nombre total d'installations suivies : **1323**.
- Deuxième campagne de contrôles périodiques en cours (2015-2022) : **1150** installations contrôlées dont **121** installations neuves.
- Taux de non-conformité global sur la Covati : **36 %** soit **476** installations,
- Installations de plus de 40 ans : **33 %** soit **437** installations,
- Installations de plus de 20 ans : **59 %** soit **781** installations.



Instruction ADS 2019

L'instruction des autorisations d'urbanisme est un service qui vise à vérifier la conformité des projets avec les réglementations en vigueur sur le territoire et à fournir des propositions de décisions à l'autorité compétente (le Maire).

Il a été confié à la Covati depuis le 1^{er} juillet 2015 et pallie ainsi à l'arrêt du service par la DDT (Direction départementale des territoires).

- * **DP** : Déclaration préalable
- * **PC** : Permis de construire
- * **CU** : Certificat d'urbanisme
- * **PD** : Permis de démolir
- * **PA** : Permis d'aménager

	DP	PC	CU	PD	PA
Chaignay	127	12	3	0	0
Diény	230	11	3	0	0
Épagny	245	10	6	0	0
Gemeaux	290	22	16	2	0
Is-sur-Tille	317	62	20	6	1
Lux	361	14	6	1	0
Marcilly-sur-Tille	383	33	21	2	1
Marsannay-le-Bois	391	12	8	6	0
Saulx-le-Duc	587	6	1	0	0
Spoy	614	4	4	0	0
Til-Châtel	638	24	6	3	0
Villecomte	692	3	1	0	0
Total	4875	213	95	20	5

Ressources humaines

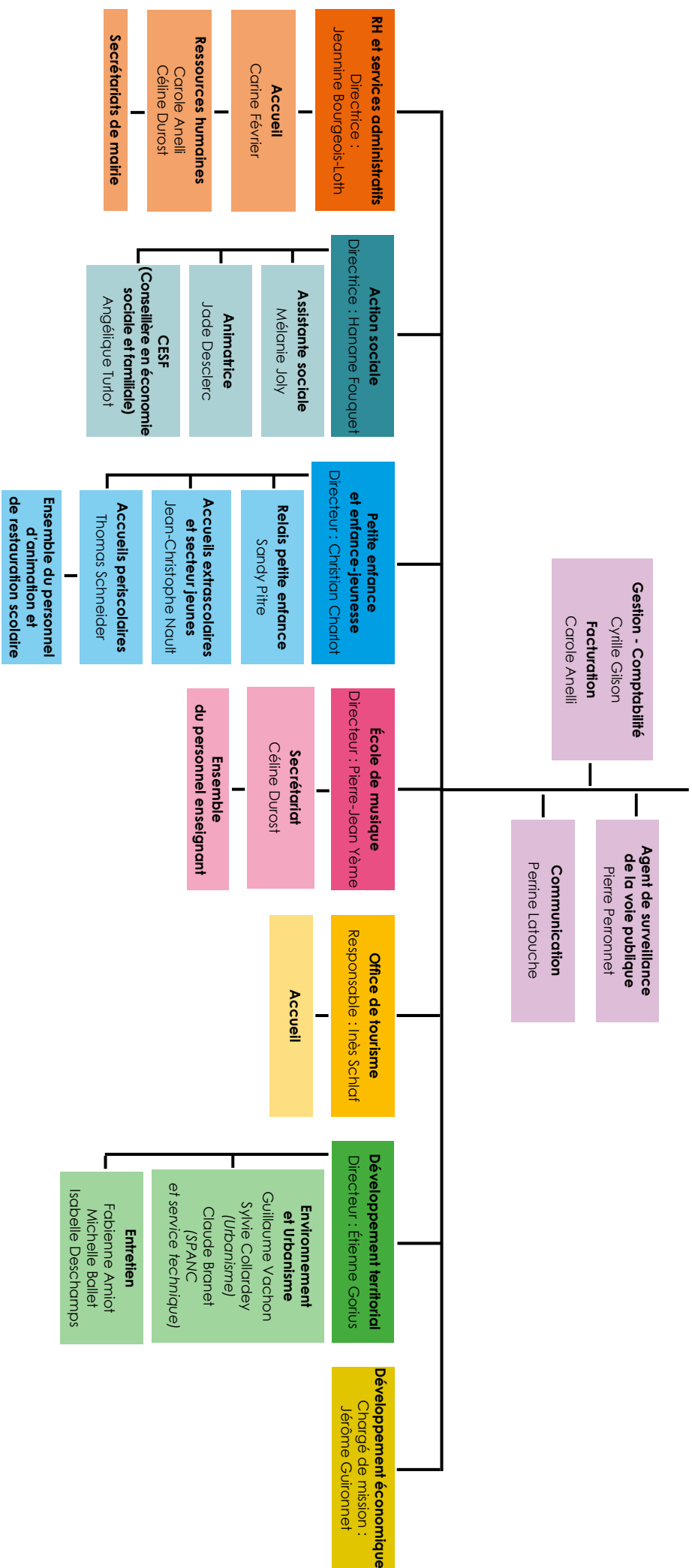
Organigramme Covati

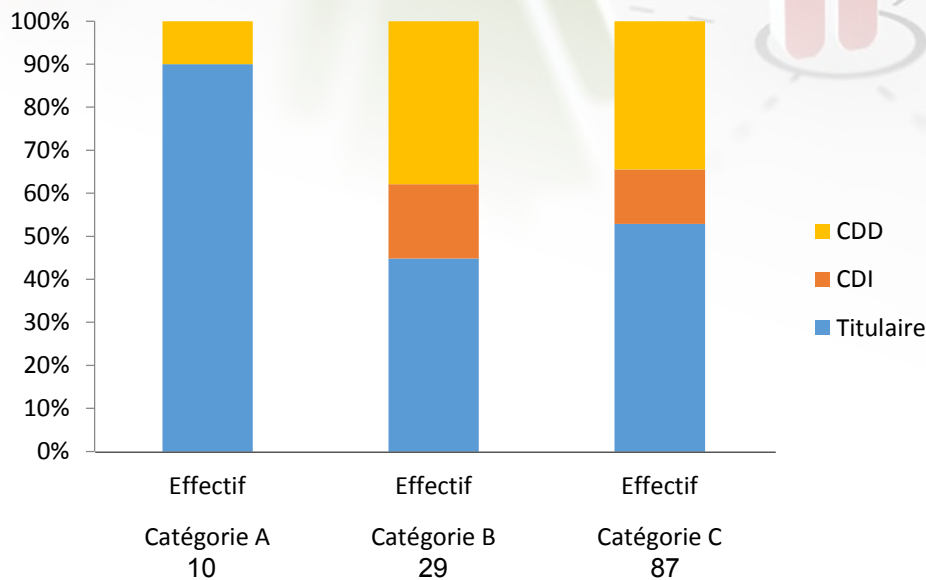
version 2020

Directeur général des services
Bruno Brillard



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COVATI
DES VALLÉES DE LA TILLE ET DE L'INGON





Politique de promotion et de pérennisation des emplois des agents

La Covati procède à un recensement régulier des agents qui pourraient bénéficier d'une promotion interne ou d'un avancement de grade.

L'attention est plus particulièrement portée sur les agents qui sont arrivés en fin de la grille indiciaire de leur cadre d'emploi et qui y resteraient jusqu'au terme de leur carrière s'ils ne bénéficiaient pas d'une promotion leur permettant une évolution.

Il a été décidé de porter une attention toute particulière à la pérennisation des emplois non titulaires au sein de la collectivité et à la diminution des emplois précaires. C'est pourquoi bon nombre d'agents contractuels sont devenus peu à peu des agents permanents en étant soit nommés fonctionnaires, soit nommés sur des contrats à durée indéterminée.

Recrutement d'agent en Parcours Emploi Compétence

Un poste d'agent en Parcours emploi compétence - Contrat d'accompagnement à l'emploi (PEC-CAE) a été créé pour des missions d'agent d'accueil (accueils physique et téléphonique et missions administratives variées).

Ce type de recrutement est destiné à un public éloigné du marché du travail et a pour but de faciliter l'insertion professionnelle de personnes sans emploi et rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Il ouvre droit à une aide financière pour la collectivité et cette dernière est exonérée de certaines cotisations patronales.

2019 | 126 agents (81,35 ETP)

Piscine intercommunale

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la piscine d'Is-sur-Tille est gérée par la Covati.

Elle a été ouverte en 2019 du 18 mai au 29 septembre inclus.

Il a donc été nécessaire de recruter temporairement du personnel pour les besoins de fonctionnement de la piscine : des postes d'agents d'entretien, de caissiers, de surveillants de baignade ont été créés.

26 personnes ont ainsi bénéficié d'un contrat à durée déterminée entre mai et septembre.

Mise en place d'un CT (Comité technique) et d'un CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)

La Covati, ayant dépassé le seuil de 50 agents, a dû mettre en place son propre CT et son propre CHSCT. Pour se faire, elle a organisé en décembre 2018 ses premières élections professionnelles.

Ces nouvelles instances comprennent des représentants de la collectivité ainsi que des représentants du personnel :

- **3 agents titulaires** et **3 suppléants**,
- **3 élus titulaires** et **3 suppléants**.

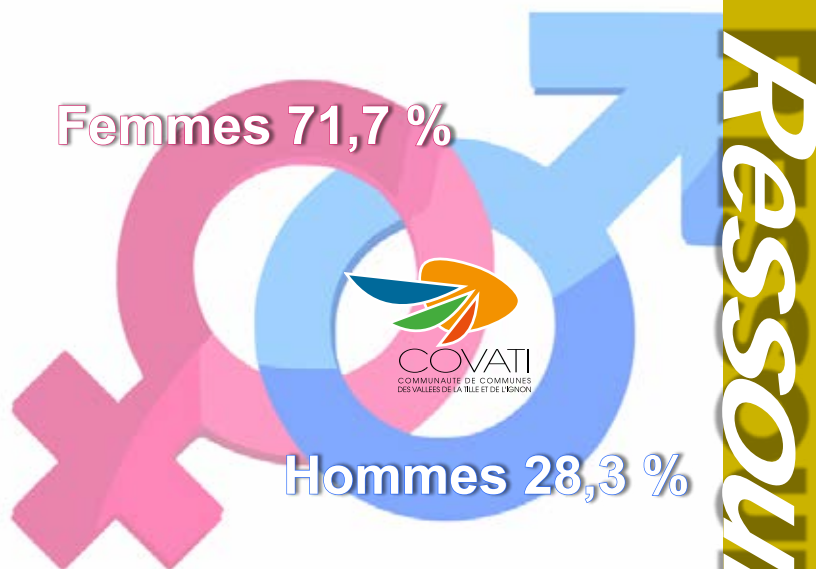
La composition du CHSCT est identique.

Service de remplacement secrétaire de mairie

Suite à une volonté partagée entre la Covati et ses communes membres de développer la mutualisation, il a été décidé de créer un service mutualisé de secrétaires de mairie.

La reprise des agents s'est faite au 1^{er} janvier 2019. Pour parfaire le service et répondre à un besoin régulier des maires, il a été décidé de créer un poste dédié au remplacement des secrétaires de mairie dans la limite d'un mi-temps. Cette fonction est assurée par un agent ayant une bonne connaissance des missions de secrétaire de mairie et qui se rend dans les mairies afin d'assurer la continuité du service public et des dossiers.

En 2019, **12 agents** de la Covati exercent les fonctions de secrétaire de mairie sur plusieurs communes membres.



Convention de mise à disposition de personnel entre la Covati et la SPL Seuil de Bourgogne

Depuis 2012, la Covati met à disposition de la SPL Seuil de Bourgogne un agent titulaire pour exercer les fonctions de chef de projet, par le biais de conventions de mise à disposition successives.

Cet agent est chargé :

- du pilotage et de la coordination des projets vis-à-vis des donneurs d'ordres,
- d'assurer la conduite opérationnelle de la SPL,
- de participer à la définition de la conduite stratégique et de mettre en œuvre les orientations générales fixées par le Président et le conseil d'administration.

La Covati règle à l'agent sa rémunération et aux organismes concernés les charges correspondantes.

Le montant de la rémunération et des charges est remboursé en totalité par la SPL à la Covati.

La Convention en cours prendra fin le 31 décembre 2020.



SPL Seuil de Bourgogne



COVATI

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON

Communauté de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon

4 allée Jean-Moulin
21120 Is-sur-Tille
03 80 95 32 41 - covati@covati.fr
www.covati.fr